

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue jeudi le 26 novembre 2015 à compter de 18h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Daniel Lussier, maire;  
M. Mauro Lando, conseiller n° 1;  
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2;  
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3;  
Mme Christine Schultz, conseillère n°4;  
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5;  
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente :

M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière;

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

À 19 h 37, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2016-01-016

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

**ADOPTÉE**

rés : 2016-01-017

**LOCATION À TITRE GRATUIT DE LA PATINOIRE**

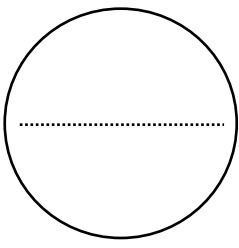
Attendu que M. Sylvain Tétreault, au nom du comité des Loisirs, organise des activités pour les jeunes afin de favoriser l'activité physique et la jouette de hockey;

Attendu que M. Tétreault propose d'organiser une rencontre par semaine pour les jeunes destinées à la pratique du hockey et ce, à la patinoire de Sherrington;

Attendu que M. Tétreault demande qu'une location d'une heure de la patinoire lui soit accordée gratuitement à chaque samedi, et ce, jusqu'à la fin de la saison 2015-2016;

En conséquence, il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'accepter la demande de M. Sylvain Tétreault en lui accordant la gratuité de la location de la patinoire d'une durée d'une heure à chaque samedi, et ce, jusqu'à la fin de la saison 2015-2016, sous réserve des réservations déjà effectuées, et à conditions que le contrat usuel de location soit signé et que les participants soient des résidents ou des payeurs de taxes de la municipalité.

**ADOPTÉE**



rés : 2016-01-018

**EMBAUCHE DE M. ALEXANDRE GIRARD CLAVEAU AU POSTE DE POMPIER 1 AU SERVICE INCENDIE DE SHERRINGTON**

Il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement :

- d'embaucher Monsieur Alexandre Girard-Claveau au Service incendie de Sherrington selon l'entente des conditions de travail des pompiers en vigueur;
- d'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par le Directeur du service incendie.

**ADOPTÉE**

rés : 2016-01-019

**ENTENTE RELATIVE À LA FACTURATION DES INTERVENTIONS DES SERVICES INCENDIES DE SHERRINGTON ET SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE**

Considérant les montants facturés entre les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Bernard-de-Lacolle à chaque intervention d'entraide;

Attendu qu' il y a lieu de s'entendre sur le mode de facturation des services incendies relatives aux entraides;

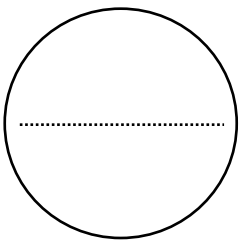
Attendu que les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Bernard-de-Lacolle souhaitent évaluer la rétion de la facturation des entraides entre-elles jusqu'à ce qu'elles opèrent compensation à la fin de l'année financière (au 31 décembre 2016) et qu'en ce sens, le Directeur du service incendie de Sherrington recommande que les modalités suivantes soient appliquées:

- à la condition de l'acceptation de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, aucune entraide ne sera facturée de part et d'autre, de la date d'acceptation des deux municipalités jusqu'à la fin de l'année 2016, mais seront compilées et quantifiées;
- à l'issu de cette période, les municipalités opèreront compensation sur les sommes dues et une recommandation sera formulée après analyse par les directeurs des services et transmise aux conseils municipaux respectifs à l'effet de poursuivre ce mode de facturation ou non;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'accepter les recommandations susmentionnées du Directeur du service incendie de Sherrington et de le mandater pour :

- l'analyse des écarts à compenser à la fin du mois de décembre 2016;
- la formulation d'une recommandation à l'effet de facturer ou non lesdits écarts sur une base annuelle.

**ADOPTÉE**



## **PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune personne n'a de questions à poser aux membres du conseil.

**rés : 2016-01-020**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 20 h 04 sur une proposition de Mauro Lando, conseiller, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Lussier, Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio,  
Directrice générale & Secr.-très.

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 18 janvier 2016.